

AMNESTY INTERNATIONAL APPEL PUBLIC

République démocratique du Congo (RDC)

Toujours sous les armes : le recrutement d'enfants soldats continue

Dans l'Est de la RDC, les groupes armés continuent à recruter des enfants et à les utiliser comme soldats près de dix-huit mois après la conclusion d'un accord national de paix et presque un an après l'installation d'un nouveau gouvernement de transition acceptant de partager le pouvoir.

L'espoir que la création d'une nouvelle armée nationale régulière mettrait fin à ces pratiques a été déçu et peu de progrès ont véritablement été faits. La lenteur de la réforme de l'armée ainsi que les tensions de plus en plus fortes dans l'Est du pays entre les différents groupes armés qui attendent leur intégration dans l'armée contribuent à entretenir l'insécurité et le recrutement d'enfants soldats.

Certains de ces recrutements résultent du fait que le nouveau gouvernement de la RDC verse de l'argent aux forces combattantes. Les commandants enrôlent de nouvelles recrues – principalement des enfants – pour augmenter les sommes perçues. L'utilisation soutenue d'enfants soldats est également liée aux rumeurs selon lesquelles le conflit pourrait reprendre.

Jim¹, treize ans, fait partie des enfants récemment recrutés. En février 2004, le commandant de l'un des groupes armés présents dans la province du Sud-Kivu l'a convaincu de s'engager en échange d'une rémunération de la part du gouvernement. Deux semaines plus tard, Jim a reçu 5 000 francs congolais (environ 9 euros). Il a été obligé de donner 3 000 francs (5,40 euros) à son commandant. Il en a gardé 1 000 (1,80 euros) pour lui et a donné le reste à sa mère.

Quelques jours plus tard, le commandant lui a donné un fusil. L'arme était trop grande pour lui et il avait bien du mal à manier le fusil tandis que le commandant essayait de lui montrer comment s'en servir. Jim a alors fait un faux mouvement, le coup est parti et il a été touché au bras droit.

Saignant abondamment, il est parvenu à marcher jusqu'à un hôpital, où les médecins ont décidé de lui amputer le bras. L'opération a duré six heures, et Jim a dû rester en convalescence à l'hôpital pendant cinq semaines. Il est maintenant chez lui avec sa famille et reçoit de l'aide d'une organisation locale de défense des droits humains. Mais la situation actuelle en RDC fait que Jim n'obtiendra probablement pas d'aide médicale, sociale ou économique de longue durée.

En RDC, des dizaines de milliers d'enfants, filles et garçons, certains âgés de moins de dix ans, ont été enrôlés dans l'armée. Quelques enfants se sont engagés volontairement, mais nombre d'entre eux sont recrutés de force, parfois après avoir été enlevés. Du début à la fin de leur période d'engagement, les enfants sont roués de coups et violés ; on les oblige à combattre et à commettre de graves atteintes aux droits humains². De nombreux enfants sont également utilisés comme esclaves domestiques ou sexuels par les groupes armés.

En travaillant ensemble, les organisations locales de défense des droits humains, les spécialistes de la protection infantile de la Mission de l'Organisation des Nations unies au Congo (MONUC) et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales spécialisées dans l'aide humanitaire ont fait de réels progrès dans la lutte contre l'utilisation d'enfants soldats. Grâce à de patientes négociations avec les groupes armés, ils ont fait libérer de nombreux enfants. Les enfants sont ensuite soignés dans des centres de transit avant d'être renvoyés dans leur famille lorsque cela est possible. Les organisations ont également collaboré avec les populations et les autorités locales pour essayer d'empêcher de futurs recrutements.

1. Pour protéger l'identité des enfants, tous les prénoms utilisés dans cet appel sont fictifs.

2. Pour plus d'informations, reportez-vous au rapport d'Amnesty International intitulé *RDC. Enfants en guerre* (index AI : AFR 62/034/2003), septembre 2003.

Cependant, on croit savoir que des milliers d'enfants sont toujours retenus par des groupes armés dans l'Est de la RDC, et de nombreux commandants se montrent peu disposés à les libérer. Le gouvernement de la RDC n'a fait preuve d'aucune volonté politique ni d'aucune énergie pour s'attaquer à ces pratiques au niveau national, et s'est refusé à prendre les mesures les plus élémentaires en ce sens. Par exemple, le gouvernement n'a pas ordonné la libération des enfants détenus par les forces désignées pour faire partie de l'armée régulière.

L'intégration dans l'armée : une réforme indispensable

En juin 2003, un gouvernement de transition est entré en fonctions en RDC. Le pouvoir est partagé entre l'ancienne administration et la plupart des groupes armés qui se sont affrontés en RDC depuis 1998. Le conflit a été marqué par une multitude d'atteintes aux droits humains et il aurait coûté la vie à plus de trois millions de personnes.

Le nouveau gouvernement est censé créer un environnement plus sûr et plus pacifique, mettre en œuvre la reconstruction et la réforme, et mener le pays jusqu'aux élections en juin 2005³. À ce jour, cependant, il n'a réalisé que peu de choses. Les Nations unies, l'Union européenne et quelques gouvernements donateurs ont récemment critiqué la lenteur de la réforme.

La création d'une armée nationale unifiée de la RDC ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) dans la vie civile de dizaines de milliers de combattants inutiles est une des réformes fondamentales dont le pays a besoin. Sans cela, il est peu probable que la situation dans le domaine de la sécurité s'améliore en RDC, alors qu'elle est essentielle aux progrès dans les autres domaines.

Accomplir cette tâche, et le faire bien, devrait être une priorité majeure du gouvernement et de la communauté internationale. Cependant, aucun plan national de réforme et de DDR n'a encore été publié et les progrès réalisés sont limités. De nouveaux commandants militaires régionaux venus des différentes forces armées ont été nommés et un organisme national de planification et de coordination a été créé. Mais la grande majorité des militaires campent sur leurs positions, n'ont pas été intégrés à l'armée, et conservent le contrôle d'importantes zones du pays qui échappent en réalité à l'autorité du gouvernement central.

La libération des enfants soldats par les différentes forces armées ne devrait pas dépendre de la réforme de l'armée. Mais les commandants locaux ne sont pas disposés à libérer les enfants combattants tant que leur intégration dans l'armée reste bloquée, et de futurs conflits ne sont pas impossibles.

3. Pour plus d'informations, reportez-vous au rapport d'Amnesty International intitulé *RDC. Faire face au présent et construire l'avenir* (index AI : AFR 62/050/2003), novembre 2003.

Des crédits qui incitent au recrutement de nouveaux enfants

Au début de l'année 2004, le gouvernement a commencé à verser de l'argent aux groupes armés, sous forme de versement unique. Appelé « prime » ou allocation, ce versement est effectué par une commission militaire qui se déplace de la capitale, Kinshasa, vers les provinces. La somme totale qui doit être distribuée à chaque unité est calculée selon le nombre de soldats sous les ordres des commandants d'unités. Dans chaque unité, les soldats se présentent ensuite eux-mêmes devant la commission pour percevoir leur « prime ». Généralement, chaque soldat perçoit l'équivalent d'une dizaine d'euros).

Cependant, ni le gouvernement ni la commission n'ont pris de mesures pour éviter les fraudes. En fait, de nombreux commandants ont grandement exagéré le nombre de soldats sous leur commandement. Lorsque la commission a commencé à effectuer des visites, les commandants ont recruté pour que les chiffres concordent. La plupart des nouvelles recrues étaient des enfants. La commission n'a jamais tenté de vérifier l'âge des personnes qui se présentaient ni la durée de leur service dans l'unité.

Une personne travaillant dans une ONG a expliqué à Amnesty International au cours de sa visite dans l'Est de la RDC en mars 2004 qu'« à partir du moment où les gens ont su que les soldats de la nouvelle armée seraient payés, les groupes ont recruté massivement, y compris des enfants, pour allonger les listes à présenter lors du passage de la commission. Ils ont également empêché que les enfants qui faisaient encore partie de leurs rangs soient démobilisés, malgré les efforts des ONG et des Nations unies. La commission n'a pas examiné en détail les effectifs et n'a pas tenu compte du fait que de nombreux enfants avaient été recrutés récemment ou réincorporés pour permettre aux commandants de justifier leurs listes. »

Amnesty International demande que les visites des unités militaires par la commission soit effectuées en collaboration avec les conseillers pour la protection de l'enfance de la MONUC, ce qui permettrait aux responsables de la MONUC d'identifier les enfants soldats et de commencer à les démobiliser.

Selon certaines informations, les commandants ou les groupes armés recrutent également des enfants afin d'obtenir un meilleur grade dans la nouvelle armée nationale : pour atteindre le grade de colonel, par exemple, il serait nécessaire d'avoir au moins 1 200 combattants sous ses ordres.

Les enfants démobilisés restent extrêmement vulnérables

Les enfants qui ont déjà servi dans les groupes armés sont appréciés par les commandants car ils sont déjà entraînés et souvent aguerris au combat. Dans de nombreux cas, les enfants soldats se réadaptent difficilement à la vie civile et restent vulnérables aux propositions de leurs anciens commandants et compagnons.

Au cours de cette récente vague de recrutement, d'anciens enfants soldats qui étaient aidés par des ONG locales dans l'Est de la RDC ont été à nouveau recrutés de force. Dans l'un des cas, un garçon qui avait été libéré cinq mois auparavant a été repris par le groupe armé auquel il avait appartenu. Après avoir déchiré son certificat de démobilisation, les soldats ont violemment fouetté l'enfant, l'accusant d'avoir « déserté ». Dans d'autres cas, des parents qui ont tenté d'empêcher l'enlèvement de leurs enfants ont été menacés de représailles ou battus.

D'autres enfants ont été tentés de retourner volontairement dans les groupes armés afin de recevoir la « prime ».

Rosy a quatorze ans. Elle a été recrutée par un groupe armé à l'âge de onze ans. Aucun enfant ne devrait avoir à endurer ce qu'elle a vécu. Elle a survécu à des combats au cours desquels ses amis, dont d'autres petites filles, ont été tués, et la nuit, elle était violée par ses commandants. À la suite de l'un de ces viols, elle s'est retrouvée enceinte et a accouché dans la forêt. Mais à huit mois, le bébé, un petit garçon, est tombé malade. Elle ne disposait d'aucun autre traitement que les produits « traditionnels », concoctés à partir d'herbes et de feuilles, et son bébé est mort.

Rosy a ensuite pris la fuite et s'est réfugiée auprès d'une organisation locale de défense des droits des enfants, qui l'a aidée à retrouver sa famille et à retourner à la vie civile. Mais l'extrême pauvreté à laquelle sont confrontés la plupart des Congolais est telle que, malgré ses expériences douloureuses et cruelles, Rosy envisage toujours de retourner dans le groupe armé. Elle a déclaré à Amnesty International :

« Je peux dire que la vie dans l'armée était terrible ; on m'a forcée à faire des choses que je n'aurais pas dû faire. Maintenant, je suis revenue dans ma famille, mais il est difficile de survivre, et lorsque j'ai entendu que ceux qui étaient dans l'armée allaient être payés, je me suis demandé si je ne devais pas m'engager à nouveau, pour avoir un peu d'argent et acheter de la nourriture et des vêtements. L'armée est terrible, mais d'un autre côté, ici, je n'ai rien. »

Le risque de réincorporation est également lié au fait que les enfants qui ont été libérés n'obtiennent pas tous des « attestations de sortie » officielles. Actuellement, il est impossible de dire avec précision quelles autorités ont le pouvoir d'émettre ces papiers.

Toujours pas de véritable paix

La situation politique en RDC reste extrêmement fragile. Au sein du gouvernement, il semble qu'il y ait peu de véritable esprit de coopération ou d'unité de but, et la division en factions rivales s'accroît.

Il y a toujours des conflits sporadiques dans de nombreuses régions de l'Est de la RDC et les groupes armés continuent à commettre des atrocités contre les civils congolais, notamment des homicides, des viols, des tortures. La loyauté des commandants militaires et des dirigeants politiques locaux envers le nouveau gouvernement reste douteuse. En mars, puis de nouveau en mai, à Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu, des soldats se sont révoltés contre l'autorité centrale : parmi les atteintes aux droits humains recensées figuraient notamment les assassinats de civils non armés, les viols, et les tortures.

Les pays voisins, en particulier le Rwanda et l'Ouganda, restent fortement impliqués dans les troubles qui agitent l'Est de la RDC. Ces deux pays ont retiré le gros de leurs forces armées de la RDC fin 2002, mais ils ont conservé des liens avec les groupes armés à leur solde présents dans le pays et continuent à les soutenir. En mai, le gouvernement rwandais a menacé de retourner en force en RDC.

La tension est en constante augmentation dans la région et un retour à un conflit plus étendu est possible. Dans ce contexte, les commandants se montrent peu disposés à libérer les enfants soldats – qui constituent souvent une part importante de leurs forces – et continuent à recruter des enfants.

Des mesures pour aller de l'avant

À ce jour, les autorités politiques et militaires de la RDC n'ont pas fait la preuve de leur soutien matériel et politique à ces enfants, par exemple, en obtenant leur libération des unités militaires ou en leur fournissant l'aide dont ils ont besoin pour retrouver la vie civile et leur vie d'enfant.

Le gouvernement, les commandements militaires régionaux et les commandants d'unités doivent lutter contre ces violations généralisées des droits humains en adoptant des mesures urgentes. Ces premières mesures doivent également être complétées, à plus long terme, par des perspectives nouvelles en matière d'éducation et d'emploi pour les anciens enfants soldats. Ces enfants se trouveront confrontés à de nombreuses difficultés lorsqu'ils essaieront de réintégrer la vie civile. Nombre d'entre eux sont des filles qui, comme Rosy, se trouvent aussi face à des besoins particuliers en raison des violences sexuelles qu'elles ont subies.

Pour faciliter la réintégration des anciens enfants soldats, les écoles devront être remises en état le plus rapidement possible dans les régions qui ont souffert des conflits, et il faudra former et recruter des enseignants. Des campagnes de sensibilisation devront être menées pour éviter la stigmatisation des enfants qui ont été soldats et pour soutenir – avec attention et compassion – leur intégration dans leur famille ou dans des foyers d'accueil.

Aidez-nous à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats en RDC

Écrivez à :

Président et Commandant en chef des forces armées de la RDC

Général de division Joseph KABILA
Président de la République
Présidence de la République
Palais de la Nation
Kinshasa-Ngaliema
République démocratique du Congo

Vice-Président chargé de la commission Politique, Défense et Sécurité

Azarias RUBERWA MANYWA
Vice-Président de la République
Présidence de la République
Le Cabinet du Vice-Président
Kinshasa-Ngaliema
République démocratique du Congo

Ministre de la Défense

M. Jean-Pierre ONDEKANE
Ministre de la Défense nationale, de la Démobilisation
et des Anciens Combattants
Minis
tère de la Défense nationale
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

Comité technique de planification et de coordination du désarmement,

de la démobilisation et de la réinsertion (CTPC/DDR)

e-mail: ctpc-ddr@minister.com

Ainsi qu'aux groupes armés suivants :

Mouvement de libération du Congo (MLC)

e-mail : MLCongo@compuserve.com

Rassemblement congolais pour la démocratie – Goma (RCD-Goma)

e-mail: deskinfordc@yahoo.fr

Māi māi

e-mail: maimai@congo-mai-mai.net

Dans votre appel, demandez :

- au gouvernement de donner immédiatement, à tous les commandements militaires régionaux et à chaque unité au sein de ces commandements, l'ordre d'arrêter le recrutement d'enfants de moins de 18 ans et de rendre cet ordre public ;

- au gouvernement de donner immédiatement, à tous les commandements militaires régionaux et à toutes les unités militaires, l'ordre de coopérer avec la MONUC dans l'identification et la libération d'enfants soldats toujours en service et de lui donner libre accès à toutes les unités et à tous les sites militaires ; le gouvernement doit aussi rendre cet ordre public ;
- que les visites effectuées dans les unités militaires par la commission chargée des paiements soient faites en collaboration avec des représentants de la MONUC chargés de la protection de l'enfance, ce qui permettrait aux responsables de la MONUC d'identifier les enfants soldats et d'entamer leur démobilisation ;
- la mise en œuvre immédiate d'un mécanisme facile à comprendre, chargé de délivrer aux enfants des autorisations de sortie officielles ;
- la publication immédiate d'un plan cohérent pour l'intégration de la nouvelle armée, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants, dont les principaux points devront être :
 - un engagement sans équivoque à n'accepter aucun enfant de moins de 18 ans dans la nouvelle armée intégrée ;
 - un engagement sans équivoque à exclure de la nouvelle armée les commandants qui ne s'engagent pas véritablement à libérer les enfants soldats ;
- que la priorité soit donnée à la mise en œuvre de programmes de réinsertion pour les anciens enfants soldats, en particulier la remise en état du système scolaire de l'Est de la RDC.

Écrivez également à votre propre ministre des Affaires étrangères et demandez instamment à votre gouvernement ainsi qu'à la communauté internationale de considérer le problème des relations entre les et le gouvernement de la RDC comme une priorité et de faire en sorte que les programmes de réinsertion destinés aux anciens enfants soldats reçoivent le soutien nécessaire grâce à l'aide matérielle et financière qu'ils accorderont à la RDC.

Pour de plus amples informations concernant les enfants soldats et la situation des droits humains en RDC, consultez le site Internet d'Amnesty International : <http://efai.web.amnesty.org> .

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO. STILL UNDER THE GUN: MORE CHILD SOLDIERS RECRUITED.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juin 2004. Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à : cateam@amnesty.org
